

Séance du mardi 20.11.2012

Interpellation "Augmentation des taxes d'études dans les EPF"

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En 2009, les étudiants des EPF s'étaient mobilisés pour s'opposer à la volonté des EPF de vouloir doubler les taxes d'études. Alors que certains parlaient de s'inspirer du modèle élitiste américain pour donner encore plus de prestige aux EPF, la réalité aurait été tout simplement une perte de l'égalité des chances dans l'accès aux études polytechniques. Au final, face à la très forte mobilisation des étudiants, le projet avait été retiré.

Or, aujourd'hui, les EPF ont de nouveau pour projet d'augmenter les taxes d'études. D'ici 2016, celles-ci passeraient à l'EPFL de 633 CHF par semestre à 1250 CHF par semestre, soit 2500 CHF par an.

Pour justifier ce projet, la direction de l'EPFL prévoit qu'un tiers de l'argent ainsi récolté servirait au soutien social des étudiants, mais seul une fraction de ce tiers serait réellement reversée sous forme de bourses. Sans compter que l'argent récolté ne serait pas suffisant pour couvrir l'augmentation des besoins en bourses, et que les critères d'attribution des bourses élimineraient immédiatement bon nombre d'étudiants.

Par conséquent, si les EPF augmentent leurs taxes, les demandes de bourses auprès des cantons exploseront.

En effet, si cette augmentation devait devenir une réalité, un sondage réalisé en juin/juillet 2012 par l'association des étudiants de l'EPFL, l'AGEPoly, et rempli par quelque 2176 étudiants, révèle que 43.7% des étudiants suisses, 74.6% des ressortissants hors UE et environ 45% de ceux de l'UE auraient besoin d'une bourse si de telles taxes étaient appliquées. Par conséquent, les études dans les EPF se limiteraient à des étudiants très doués, très aisés, ou alors très endettés.

Par ailleurs, si la Direction de l'EPFL justifie cette augmentation par la nécessité urgente d'obtenir, je cite, "des moyens supplémentaires pour renforcer le corps enseignant, et étendre l'infrastructure, tels que les salles de travaux pratiques, d'exercices et les places de travail pour les étudiants", l'on peut se demander quels sont les réels motifs qui poussent l'EPFL à proposer une telle augmentation des taxes d'études. Car si l'on analyse son budget 2011, lequel s'élève à 790 millions de francs, le gain ainsi réalisé sur ses quelques 6'200 étudiants en 2011 s'élèverait à seulement 7.75 millions de francs. Ainsi, l'argent récolté ne représenterait que 0.98% de son budget annuel et cela, alors même que l'EPFL ne semble avoir aucun mal à rassembler les fonds nécessaires pour construire de nouveaux bâtiments très onéreux qui n'ont pas de lien direct avec l'éducation, comme par exemple "Under One Roof" pour citer l'exemple le plus récent.

Le droit à l'éducation est un droit primordial qui, dans ce cas, est malheureusement en train de devenir un privilège. Mis à part quelques chanceux qui auront le droit à une bourse, les étudiants plus modestes ne pourront plus prétendre aux formations EPF. La population des EPF en 2016 se résumera donc à des jeunes de classe sociale élevée, ou, comme c'est déjà le cas aux USA et en Angleterre, à de jeunes étudiants endettés et qui travaillent durement pour financer leurs études.

Où est l'égalité des chances ? Veut-on troquer l'égalité des chances et la diversité estudiantine pour le prestige ?

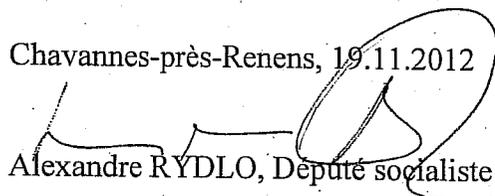
Le conseil des EPF décidera ou non d'augmenter les taxes d'études les 5 et 6 décembre 2012.

Aussi je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat.

1. Le Conseil d'Etat est-il au courant du projet des EPF d'augmenter les taxes d'études ?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il été éventuellement associé aux réflexions menant à l'augmentation des taxes d'études pour l'EPFL et en particulier aux conséquences de cette augmentation ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il mesuré l'ampleur de l'impact sur le budget et le travail de l'OCBE d'une augmentation des taxes d'études pour les EPF ?
4. De manière plus générale, quels sont les moyens que le Conseil d'Etat entend mettre en place pour lutter contre cette augmentation des taxes dès lors qu'il ne s'agit ni plus ni moins que d'un transfert caché des charges de la Confédération aux cantons sur le dos des plus défavorisés ?

Développement souhaité

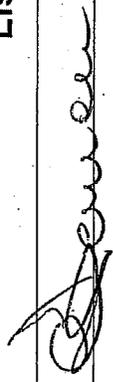
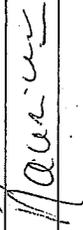
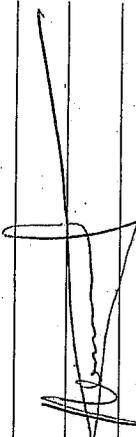
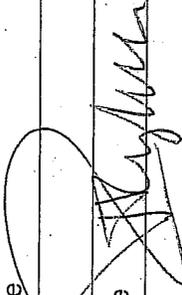
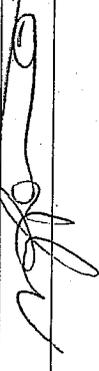
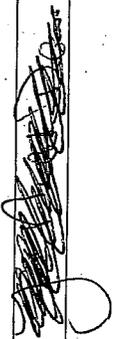
Chavannes-près-Renens, 19.11.2012


Alexandre RYDLO, Député socialiste

Liste des députés signataires - état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier		Nicolet Jean-Marc		Schaller Graziella
Kunze Christian		Oran Marc		Schobinger Bastien
Labouchère Catherine		Papilloud Anne		Schwaar Valérie
Lachat Patricia		Payot François		Schwab Claude
Luisier Christelle		Pernoud Pierre-André		Sonnay Eric
Mahaim Raphaël		Perrin Jacques		Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier		Pidoux Jean-Yves		Surer Jean-Marie
Manzini Pascale		Pillonel Cédric		Thuillard Jean-François
Marion Axel		Podio Sylvie		Tosato Oscar
Martinet Philippe		Probst Delphine		Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas		Randin Philippe		Trolliet Daniel
Matter Claude		Rapaz Pierre-Yves		Tschopp Jean
Mayor Olivier		Ravenel Yves		Uffer Filip
Meisenberger Daniel		Renaud Michel		Vallat Patrick
Meldem Martine		Rey-Marion Aliette		Venzelos Vassilis
Melly Serge		Rezzo Stéphane		Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne		Riesen Werner		Volet Pierre
Miéville Michel		Rochat Nicolas		Vuarnoz Annick
Modoux Philippe		Romano Myriam		Vuillemin Philippe
Mojon Gérard		Roulet Catherine		Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane		Roulet-Grin Pierrette		Wehrli Laurent
Mossi Michele		Rubattel Denis		Wüthrich Andreas
Neiryck Jacques		Ruch Daniel		Wyssa Claudine
Neyroud Maurice		Ruiz Rebecca		Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques		Rydlö Alexandre		Züger Eric